



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE 09 OCT. 2026
Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20261008-2026-209-DE
Date de télétransmission : 08/10/2026
Date de réception préfecture : 08/10/2026

N°2026-209

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 24 septembre 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

ADHESION AU CENTRE DE DEVELOPPEMENT CHOREGRAPHIQUE NATIONAL (CDCN) LA BRIQUETERIE ET PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA BIENNALE DE DANSE DU VAL-DE-MARNE

Rapporteur : M. Pascal EOUZAN

Présent(e)s :

M. JEANNE, Mme THIROUX, M. LATRONCHE, Mme AMAR, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, M. DUVAUDIER, Mme CARPE, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, M. EOUZAN, Mme BENAHMED, M. FORHAN, Mme CIPRIANO, Mme DEISS, M. MESNAGER, M. HIRIDJEE, M. ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, M. SLIMOVICI, Mme BOICHOT, Mme SANZ, Mme DE OLIVEIRA, Mme MOREIRA MARQUES, M. LHOSTE, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, M. BANTSIMBA, Mme CASTELLAR, Mme DE JESUS MORGADO, Mme ADOMO, M. LAMOTTE, M. SY, M. LEGER, Mme MALEK, M. JACQUIN BEAUDOIN, Mme GARCIA, M. GUINTRAND, Mme KEITA-GASSAMA

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

Mme LE THIES (donne procuration à Mme ASHRAF)
Mme BERTRAND (donne procuration à Mme BENAHMED)
Mme KASSOU (donne procuration à M. SY)

Secrétaire de séance : Mme ASHRAF

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présent(e)s : 46
Nombre de procurations : 3
Nombre de votant(e)s : 49

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la 6ème Commission Culture, sports et vie associative, émis lors de sa séance du 21 septembre 2026 ;

Vu l'avis de la 1ère Commission Ressources et Administration générale, émis lors de sa séance du 23 septembre 2026 ;

Considérant que le Centre de développement chorégraphique national (CDCN) La Briqueterie est un acteur majeur du développement de la danse contemporaine et de l'action culturelle sur le territoire du Val-de-Marne ;

Considérant l'intérêt, pour la commune, de soutenir les actions artistiques et culturelles portées par cet établissement et de favoriser l'accès des habitants à une offre culturelle de qualité ;

Considérant que le montant de l'adhésion annuelle au CDCN La Briqueterie est fixé à 200 € ;

Considérant l'intérêt que représente la participation de la commune à la Biennale de danse du Val-de-Marne 2027, organisée par le CDCN La Briqueterie ;

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'adhésion de la commune au Centre de développement chorégraphique national (CDCN) La Briqueterie pour un montant annuel de 200 €.

ARTICLE 2 : APPROUVE la participation de la commune à la Biennale de danse du Val-de-Marne 2027, selon les modalités qui seront définies avec le CDCN La Briqueterie.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document, convention ou avenant nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

ARTICLE 4 : DIT que les recettes ou dépenses seront inscrites sur le budget communal des exercices concernés.

A l'unanimité,

M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Île-de-France

La secrétaire de séance
Mme Asma ASHRAF